



N° 13632*03

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information, et veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département dans lequel se situe le défrichement, en recommandé avec avis de réception et veuillez en conserver un exemplaire

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |3|2|3|0|9|8|7|1|5|0|0|0|1|0|

OU

N° PACAGE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

OU

N° NUMAGRIT : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

OU

 • Aucun numéro attribué

(attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET)

Nom et prénom du demandeur : ABRAMOVICI Stéphane

Civilité : Madame Monsieur ; Qualité : Directeur de la société SFC

Particulier, propriétaire du terrain, demandeur mandaté par le propriétaire du terrain pour déposer cette demande (1), représentant des personnes morales propriétaires du terrain ou bénéficiant de son expropriation (2), exploitant susceptible de bénéficier d'une autorisation de carrière (3), collectivité,...

Raison sociale pour les personnes morales : Sablières de Fond Canonville

POUR LES PERSONNES MORALES OU LES INDIVISIONS

Nom du représentant légal : ABRAMOVICI

Prénom du représentant légal : Stéphane

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : Romain BROSSARD (Directeur Technique)

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse : Route du Prêcheur

Code postal : |9|7|2|5|0| Commune : SAINT-PIERRE

Téléphone : *Fixe* |0|5|9|6|2|5|3|7|6|2| ; *Mobile* |0|6|9|6|2|5|3|7|6|2|

Mél : stephane.abramovici@gbh.fr

- (1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.
- (2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande.
- (3) Joindre récépissé du dépôt du dossier de demande d'autorisation de carrière et échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact <i>ou dans le cas contraire :</i> <ul style="list-style-type: none"> Etude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire.	<input type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input checked="" type="checkbox"/>
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input checked="" type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou du conseil d'administration de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'organisme délibérant) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input type="checkbox"/>
Evaluation des incidences Natura 2000.	Défrichements soumis à évaluation d'incidences au titre du L 414-4, R 414-19 et R 414-27 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>

** Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet*

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) : ABRAMOVICI Stéphane

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
- n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le 26/10/2017

Signature

Par ordre
Romana BROSSARD

LES SABLIERES
de FOND CANONVILLE
Siège social: Fond Canonville
97250 SAINT-PIERRE
Tél 0596 52 52 59 Fax 0596 52 98 02
RC B223-098 715

RESERVE A L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION



S.A.F.



Saint-pierre, le 26/06/2017



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt
Pôle développement Rural, Foncier, Forêt
A l'attention de Monsieur Manuel BRUN

Objet : Réponse aux remarques formulées sur la demande d'autorisation de défrichement de SFC

Objet : Dossier à remettre en 2 exemplaires

Nous remettons, comme demandé, 2 exemplaires du dossier (y compris étude d'impact).

Objet : Formulaire CERFA

Le formulaire sera daté.

La surface indiquée au chapitre « caractéristique du projet » est bien de 14ha 54a 50 ca.

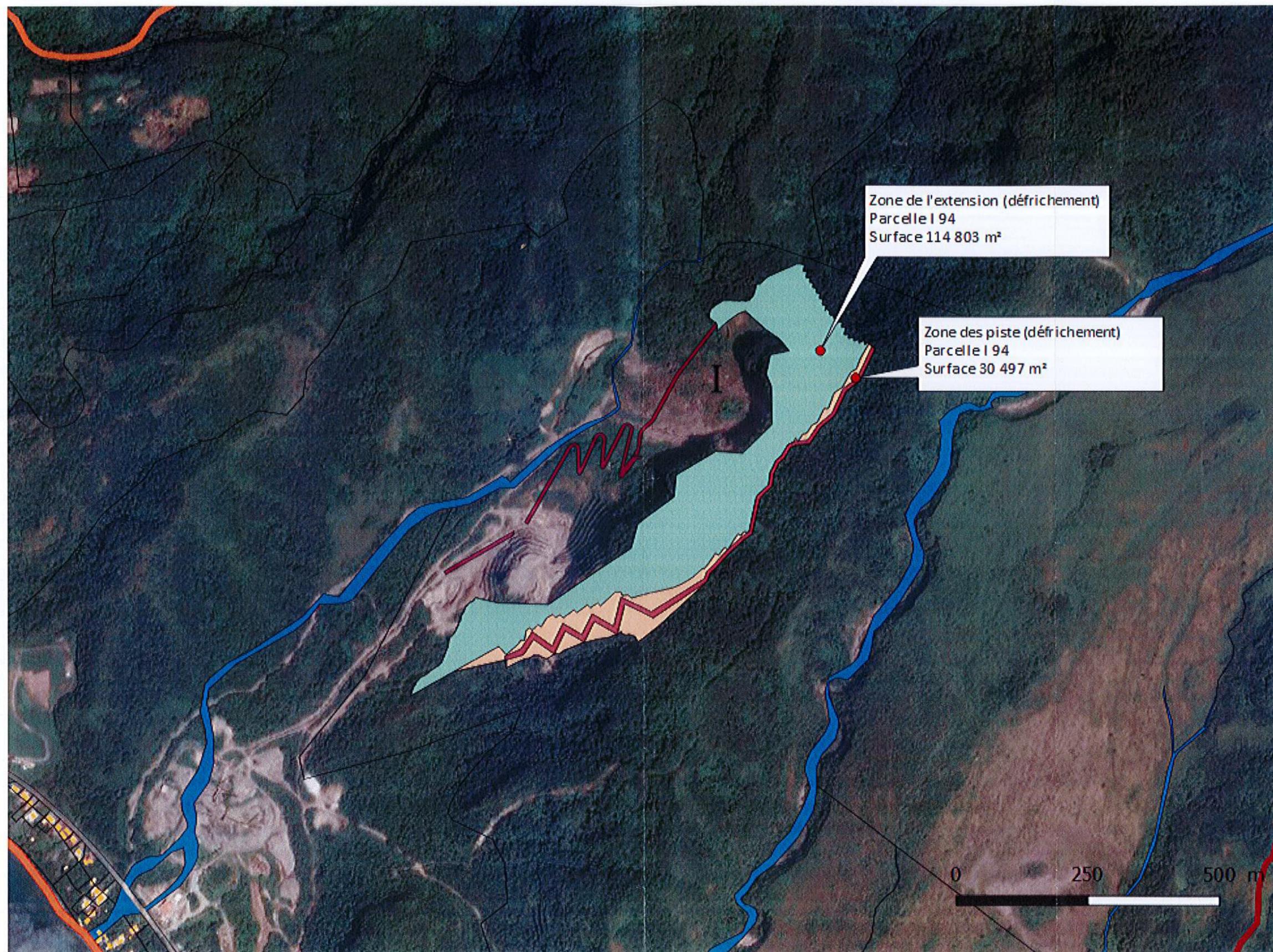
Le périmètre indiqué dans les différentes figures (annexe 2 et figure 2 du dossier de défrichement) ont été mis en cohérence. La page 8 de l'étude d'impact présente le périmètre de la carrière et non le périmètre du défrichement prévu.

Une cartographie au format A3 est fournie ci-dessous. La couche SIG est disponible et pourra vous être fournie si besoin.

Objet : zones incluses dans le périmètre de défrichement

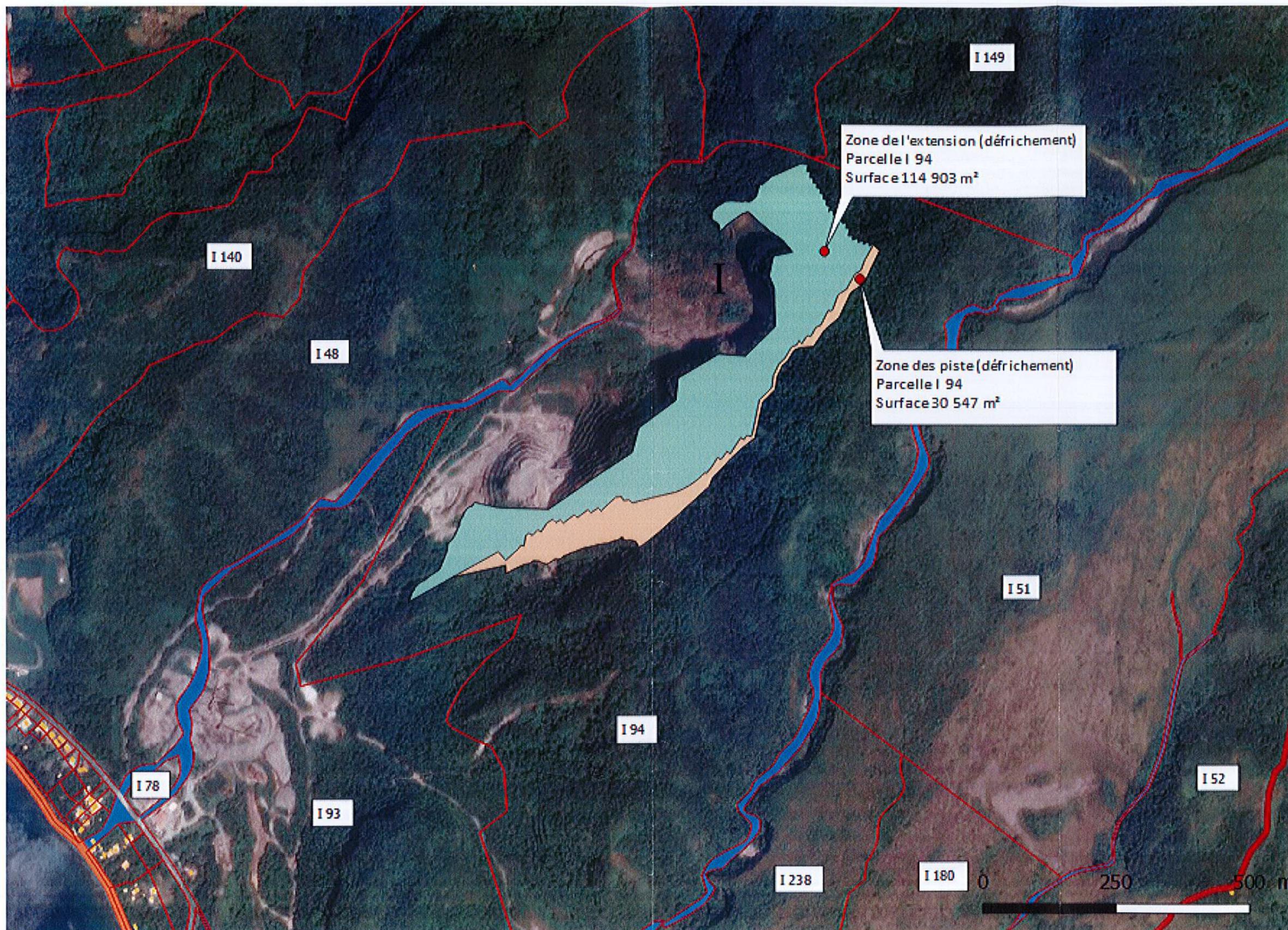
Le périmètre de défrichement demandé intègre la zone d'excavation prévue ainsi que les nouvelles voies d'accès nécessitant un défrichement.

La figure ci-dessous présente la zone de défrichement en y faisant figurer la zone excavée future et les voies d'accès.



Objet : Plan cadastral

La zone de défrichement sur la matrice cadastrale est présentée ci-après :



Objet : relevé de propriété /titre de propriété / K-Bis

Ces éléments sont fournis en annexe du dossier de défrichement modifié.

Objet : décision de l'autorité environnementale

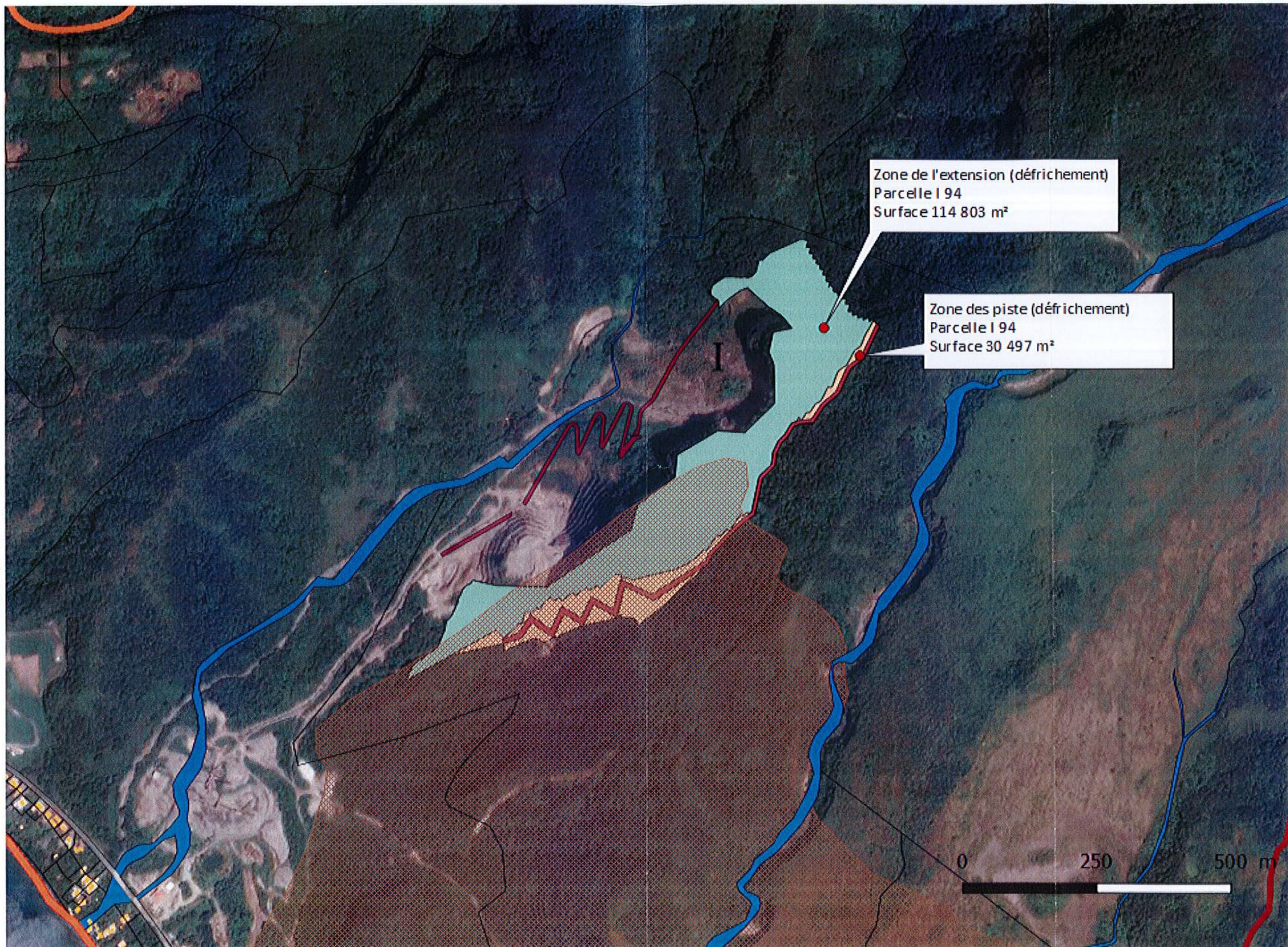
La DEAL (M Figueres – Autorité environnemental) a été contacté à ce sujet. Il nous confirme que le projet est soumis à étude d'impact du fait de son classement ICPE à autorisation.

Aucune décision supplémentaire n'est donc requise.

Objet : PLU / SMVM

Nous prendrons connaissance du résultat du contrôle de l'arrêté municipal du 23/02/2017 au contrôle de légalité.

La zone concernée par le classement en espace remarquable du SMVM présente une emprise d'environ 76 280 m². La figure ci-dessous présente la zone de défrichement superposée au zonage du SMVM.



114 803 + 30 497
= 145 300 m²

Ci-dessous un rappel des éléments qui ont conduits à la définition de l'emprise de défrichement demandée dans le présent dossier.

Le 15 mars 2011, un écoulement rocheux de grande ampleur s'est produit au sein d'une zone naturelle inexploitée. Le mouvement de terrain s'est propagé sur une zone en cours d'exploitation et a comblé la ravine en pied.

Suite à cet événement, entre les mois de mars et mai 2011, Antea group a formulé les préconisations de travaux d'urgence à entreprendre, sur la base desquelles un arrêté pour les mesures d'urgences a été promulgué (arrêté n° 11-01782 du 27 mai 2011). Les travaux d'urgence ont été réalisés en achevé aout 2011.

Par la suite, des mesures d'urgences, à savoir la dérivation provisoire de la ravine pour assurer son écoulement ont été réalisées en Aout 2011.

Les diagnostics géotechniques réalisés en suivant, confirmés par une tierce expertise commanditée par la DEAL à l'INERIS en mars 2013, préconisaient de :

- Traiter en urgence la zone de « l'éperon central » définie comme présentant l'aléa d'effondrement le plus important ;
- Réduire la pente globale du front d'exploitation afin d'obtenir un facteur de sécurité de (1,5 en condition statique).

La sécurisation de la falaise, répondant aux prescriptions de l'INERIS et notamment aux facteurs de sécurité imposés, implique le déplacement de la limite amont du front d'exploitation vers le sud-est.

La mise en sécurité de la falaise validé par l'INERIS impose donc le déplacement d'une partie de la limite d'extraction impliquant un défrichement au niveau de la zone d'espace remarquable du SMVM.

Romain BROSSARD



LES SABLIERES
de FOND CANONVILLE
Siège social: Fond Canonville
51200 SAINT-PIERRE
Tél 0596 52 92 59 - Fax 0596 52 96 62
RC B 323 098 710

ANNÉE DE MAJ	2014	DEP DIR	97 2	COM	225 SAINT PIERRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+02215
Propriétaire	PBB7K		SAS BATIMAT							
CARRIERE	MORNE DORE	9722 LE LAMENTIN								

PROPRIETES BATTES									
DESIGNATION DES PROPRIETES					IDENTIFICATION DU LOCAL				
AN SECTION	N° PLAN/PART	C N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT N°	ENT	NIV	N° PORTE	N° N°VAR
00	D	12	5012 HABITATION PLAISANCE	B175	A	01	00	00001	0055688 R
00	I	93	5093 FOND CANONVILLE	B055	B	01	00	00002	0053990 X
REV IMPOSABLE 12185 EUR COM R IMP					9748 EUR R EXO				
					2437 EUR DEP R IMP				

PROPRIETES NON BATTES									
DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION				
AN SECTION	N° PLAN/VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC	FP/DP	TAR	SUR	GRSS GR	CLASSE
00	D	12	HABITATION PLAISANCE	B175	1	A	A	RT	01
00	I	49	GRAND FOND	R090	1	A	A	RT	01
00	I	78	FOND CANONVILLE	B055	1	A	B	L	01
00	I	91	FOND CANONVILLE	B055	0068	1	A	L	01

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2014		DEP DIR 97 2	COM 125 SAINT PIERRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+0215											
Propriétaire CARRIÈRE MORNE DORÉ 97232 LE LAMENTIN				PBBP7K SAS BATIMAT		PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																			
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE PARC RYVOUJ PRIM	N°	S	SUR	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COUL	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC	REUILLET
EVALUATION										LIVRE FONCIER									
00	1	92		FOND CANONVILLE	B055 0069	1	A	A	L	01		59 55	7,04	GC	DA	18,47	80		
00	1	93		FOND CANONVILLE	B055 0067	1	A	A	P	02		43 88 03	320,1	GC	DA	256,08	80		
							A	B	BT	01		9 12 40	151,16	GC	DA	151,16	80		
							A	C	BT	01		2 23 03	36,96	GC	DA	29,57	80		
							A	D	P	02		15 28 70	1084,85	GC	DA	29,57	80		
							A	E	VE	02		12 21 83	578,12	GC	DA	1084,85	100		
							A	Z	S			51 00	0	GC	DA	462,5	80		
00	1	94		FOND CANONVILLE	B055 0067	1	A	A	P	02		105 24 35	318,9	GC	DA	318,9	100		
							A	B	BT	01		4 49 36	1282,83	GC	DA	255,12	80		
							A	C	L	01		77 43 00	275,97	GC	DA	255,12	80		
							A	L				23 31 99	220,78	GC	DA	1282,83	80		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNÉE DE MAJ	DEP DIR	COM	225 SAINT PIERRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+02215											
Propriétaire CARRIERE MORNE DORE 9732 LELAMENTIN SAS BATIMAT																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN/SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RVOUJ	N°PARC PRIM	FPDP TAR	S SUP	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% TC	Feuillet	
HA A CA	REV IMPOSABLE	6444 EUR	COM	R EXO				5155 EUR			TAXE AD	R EXO	6444 EUR						
CONT	304 40 97		R IMP					1289 EUR				R IMP	0 EUR			MAJ TC			0 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3